



GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté

Premier Ministre

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

Ce contrat de transformation est conclu entre la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction du budget (DB), d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

• Contexte

La construction d'un pôle de l'État à Besançon qui regroupera en septembre 2020 cinq directions de l'Etat (DREAL, DRAAF, DRJSCS, DDT et DDCSPP) ainsi que l'ARS, (sites de Besançon pour les DR et l'ARS), soit pour une communauté de travail de 800 agents, représente une véritable opportunité d'accélérer la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté.

• Objectifs et axes du projet

En utilisant ce projet immobilier comme vecteur, un projet global de modernisation de l'État peut s'opérer. Le projet de transformation « le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'Etat en région » poursuit les 4 objectifs suivants :

- réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat
- doter les agents d'un cadre de travail mutualisé, agile et adaptable à tous les scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat
- améliorer la qualité du service rendu aux usagers (relation Etat/usagers)
- mettre en place des méthodes de travail exemplaires au regard du développement durable

Il est constitué de 3 sous-projets liés entre eux, présentés dans le dossier en 3 axes.

➤ **modernisation de l'environnement de travail** de la nouvelle communauté de travail réunie, en proposant aux agents un cadre de travail agile, fonctionnel et agréable. Ce premier axe de la modernisation permettra de réduire les dépenses d'investissement, de disposer d'un cadre de travail mutualisé et adaptable à tous les scénarios d'organisation territoriale de l'État et d'être en phase avec la volonté de rendre l'État plus exemplaire au regard de son fonctionnement.

Les 2 actions de cet axe sont les suivantes :

- construire une architecture relative aux systèmes d'information mutualisée et adaptable à tous les scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État (recrutement ingénieur SI, architecture SI cible à définir avec la DINSIC, acquisition matériel architecture SI, phase test en amont du déménagement)

- doter les agents d'outils de travail modernes, agiles et adaptés aux enjeux portés en matière d'État exemplaire (aménagement espace de travail coworking interministériel, acquisition et déploiement des « packages mobilité »)

➤ **modernisation et optimisation de la gestion des fonctions supports** en créant un centre de service partagé (CSP) et en définissant une gouvernance du

pôle de l'État permettant de faire vivre les mutualisations validées et d'envisager d'autres mutualisations ou coopérations entre les cinq directions de l'État et de l'ARS. Ce second axe de la modernisation permettra par la mutualisation des fonctions supports, une réduction importante de la dépense publique.

Les 2 actions de cet axe sont les suivantes :

- créer un centre de service partagé (CSP) pour la gestion des fonctions supports (organisation cible du CSP, cadre juridique et budgétaire à définir pour la gestion de l'accueil, du courrier, du parc véhicule, de la logistique, des titres de transports)
- définir une gouvernance pour faire vivre les mutualisations validées et permettant d'engager d'autres mutualisations ou coopérations (définition d'un règlement de site, comitologie du site)

➤ **modernisation de la relation Etat /usagers** par la conception d'un accueil multi canal innovant du public, la simplification des démarches usagers et le développement de réponses de l'État en mode projet permettant l'optimisation du temps usager et une plus grande satisfaction du public.

Les 2 actions de cet axe sont les suivantes :

- concevoir un dispositif d'accueil multi canal innovant du public (assistance numérique pour accueil personnalisé, site internet, bornes accueil, médiateurs numériques, dispositif de guidage interne géolocalisé)
- simplifier les démarches usagers et développer des réponses de l'État en mode projet (démarches simplifiées, implantation physique et/ ou organisation des services pertinente au sein du pôle de l'État, accueil « front office » mutualisé thématique pour l'usager)

- **Bénéfices attendus (autres que financiers)**

Le projet de transformation présenté visant à l'accélération de la modernisation de l'État au sein du pôle de l'État de Besançon répond aux attentes :

- des agents

Au sein d'un bâtiment neuf, moderne et bénéficiant d'une labellisation haute qualité environnementale (socle immobilier du projet de transformation), les agents bénéficieront d'un environnement de travail amélioré par la mutualisation de toutes les ressources du site (salles de réunions équipées intégralement de systèmes de visioconférence, parc véhicule, vélos, logiciels de réservation commun) ,un taux d'équipement important en « package mobilité », un espace de coworking interministériel.

800 agents seront directement concernés physiquement sur le site du pôle Etat à Besançon.

Concernant l'axe 1 « modernisation de l'environnement de travail des agents » et l'axe 3 « modernisation de la relation Etat/usagers », 1600 agents seront concernés (total agents des 5 directions de l'Etat concernés et de l'ARS), auxquels s'ajoutent également les agents des autres directions de l'Etat ou opérateurs de l'Etat en région pour l'axe 3.

➤ des usagers

Au sein du pôle de l'Etat, les usagers bénéficieront d'un accueil innovant centré sur la recherche de l'optimisation de leur temps et la volonté d'apporter des réponses de l'Etat plus globales et structurées. A cela s'ajoutera la simplification proposée d'un grand nombre de démarches et l'accompagnement des citoyens à l'appropriation des nouveaux outils proposés.



• **Besoins et modalités de financement du projet**

Le coût global du projet de transformation s'élève à 2 816 428 euros TTC, avec une demande de financement au titre du FTAP de 1 828 928 euros TTC (65%) et un co-financement à hauteur de 987 500 euros TTC (35%).

La nature et l'évolution des dépenses sont présentées en annexe 2 (tableau).

Les responsables des programmes cofinanceurs ont été associés à la construction du dossier FTAP et ont bien identifié le cofinancement apporté par chaque programme. Le cofinancement correspond à la valorisation des temps de travail des membres de l'équipe projet globale du dossier FTAP et aux membres de l'équipe projet « système d'information » concernant l'axe 1 du dossier.

Seule la valorisation des temps de travail des membres des équipes projet a été intégrée au dossier FTAP, bien que la gouvernance globale du projet de construction d'un pôle de l'Etat à Besançon soit beaucoup plus large (cf. charte de gouvernance globale du projet adressée).

La prestation réalisée par la société « Bearing Point » en 2018 sur la mutualisation des systèmes d'information a été prise en charge par l'ARS et a dès lors été comptabilisée en co-financement.

Le tableau détaillé du co-financement du projet pour chaque programme ministériel ou interministériel figure en annexe 3.

Economies prévisionnelles engendrées par le projet

Les économies générées par la modernisation des outils de travail (axe 1) :

Economies sur la période 2019 à 2022 :

Les économies reposent sur le fait que sans mutualisation, chaque direction doit investir dans une architecture SI qui lui est propre en lieu et place d'une seule architecture SI mutualisée. Ainsi, 185 012 euros d'économies ont été objectivées pour 2020. A ces économies s'ajoutent 7 500 euros d'économies en 2019 et 7 500 euros d'économies 2020 correspondant au coût des prestations d'expertise sur les choix de l'architecture SI mutualisée, en comparaison avec les prestations d'expertise SI si chaque responsable des SI diligenterait ses propres prestations d'expertise).

Economies pérennes (au-delà de 2022) :

Avec le passage en TOIP un gain de 50 % sur les coûts de communication est attendu, soit une estimation de 150 000 euros par an d'économies pérennes (375 000 euros mentionnés au dossier de mi 2020 à fin 2022).

La maintenance des équipements relatifs à l'architecture physique des SI et à la téléphonie IP générera également des économies pérennes à hauteur de 37 002 euros par an (111 007 euros mentionnés au dossier de mi 2020 à fin 2022).

Au total, sur la période 2019-2022, 686 018 euros TTC d'économies sont attendues pour l'axe 1 et au-delà de 2022, 187 002 euros d'économies sont prévues chaque année.

Les économies générées par la mutualisation de la gestion des fonctions support (axe 2) reposent sur :

Des économies pérennes (au-delà de 2022):

- des économies pérennes en ETP pour la gestion des fonctions supports sont objectivées dans le dossier, à hauteur de 6 ETP correspondant à 283 360 euros / an (soit au total 647 148 euros mentionnés dans le dossier de sept 2020 à fin 2022).
- des économies en ETP en matière de médecine de prévention et d'action sociale, de gestion budgétaire et de gestion des systèmes d'information de 1^{er} niveau sont objectivées dans le dossier à hauteur de 2,25 ETP correspondant à 129 625 euros / an (soit au total 259 250 euros mentionnés dans le dossier de janvier 2021 à fin 2022).
- des économies en dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la mesure où le parc véhicule sera *a minima* réduit de 10 %, que les contrats de

remise, collecte et affranchissement du courrier seront abandonnés, de même que les contrats de maintenance multi-technique du bâtiment, soit 72 833 euros/ an d'économies pérennes à partir de septembre 2020 (169 943 euros d'économies de sept 2020 à 2022 mentionnées au dossier).

Au total, 1 076 341 euros TTC d'économies sont attendues pour l'axe 2 sur la période 2019-2022 et ensuite 485 818 euros d'économies chaque année.

Les économies générées par la mise en place de dispositifs d'accueil multi-canal innovant, la simplification des démarches et la mise en place de réponses de l'État en mode projet, (axe 3) reposent sur :

Des économies pérennes (au-delà de 2022) :

Des économies en ETP correspondant à un gain de temps pour les assistants des services métiers des cinq directions de l'Etat et de l'ARS. Au total, ce sont 9 ETP correspondant à 433 500 euros / an à compter de septembre 2020.

975 375 euros TTC d'économies sont attendues pour l'axe 3 de septembre 2020 à fin 2022 puis 433 500 euros / an au-delà de 2022.

Le projet de transformation permettra de générer 2 737 735 euros TTC d'économies d'ici à fin 2022 puis 1 106 310 euros d'économies / an au-delà de 2022. Les économies générées sont présentées en annexe 2 (tableau).

Des économies substantielles, non chiffrées dans le dossier sont également attendues en matière de frais de déplacement du fait du regroupement immobilier et des outils modernes de travail à distance avec les autres sites des structures concernées.

La nature et l'évolution des économies sont présentées en annexe 2 (tableau).

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1 Calendrier prévisionnel

axe 1 : modernisation de l'environnement de travail

1^{er} semestre 2019 : recrutement de l'ingénieur en systèmes d'information, expertises complémentaires TOIP et cœur de réseau, échanges avec la DINSIC

2^{ème} semestre 2019 : concevoir l'architecture cible avec la DINSIC, déploiement 1^{ère} tranche « package mobilité »

1^{er} semestre 2020 : acquisition totalité matériel architecture SI, visio-conférence, prestation paramétrage architecture SI, accompagnement équipes RSI, aménagement d'un espace de coworking interministériel

2^{ème} semestre 2020 : déploiement 2^{ème} tranche « package mobilité »

1^{er} semestre 2021 : déploiement 3^{ème} tranche « package mobilité »

axe 2 : modernisation et optimisation de la gestion des fonctions supports

1^{er} semestre 2019 : atelier de co-construction « *la construction du CSP Viotte et la gouvernance du site* », recrutement du préfigurateur du CSP, mise en place d'un accompagnement avec un prestataire pour la méthodologie de l'atelier de co-construction et l'organisation d'un séminaire de restitution des ateliers de co-construction (ateliers axe 1 et 3)

2^{ème} semestre 2019 : proposition de schéma organisationnel, juridique et budgétaire du CSP et de la gouvernance du site (règlement de site, comitologie du site)

1^{er} semestre 2020 : établissement des fiches de poste des agents du CSP et appel à candidatures, déploiement du logiciel de réservation des ressources communes

1^{er} semestre 2021 : études des autres pistes de mutualisations en phase post déménagement

axe 3 : modernisation de la relation Etat/usagers

1^{er} semestre 2019 : 2 ateliers de co-construction « *quel accueil physique et numérique pour l'utilisateur ?* » et « *la simplification des démarches usagers* », mise en place d'un accompagnement avec un prestataire pour la méthodologie de l'atelier de co-construction et l'organisation d'un séminaire de restitution des ateliers de co-construction (ateliers axe 1 et 3)

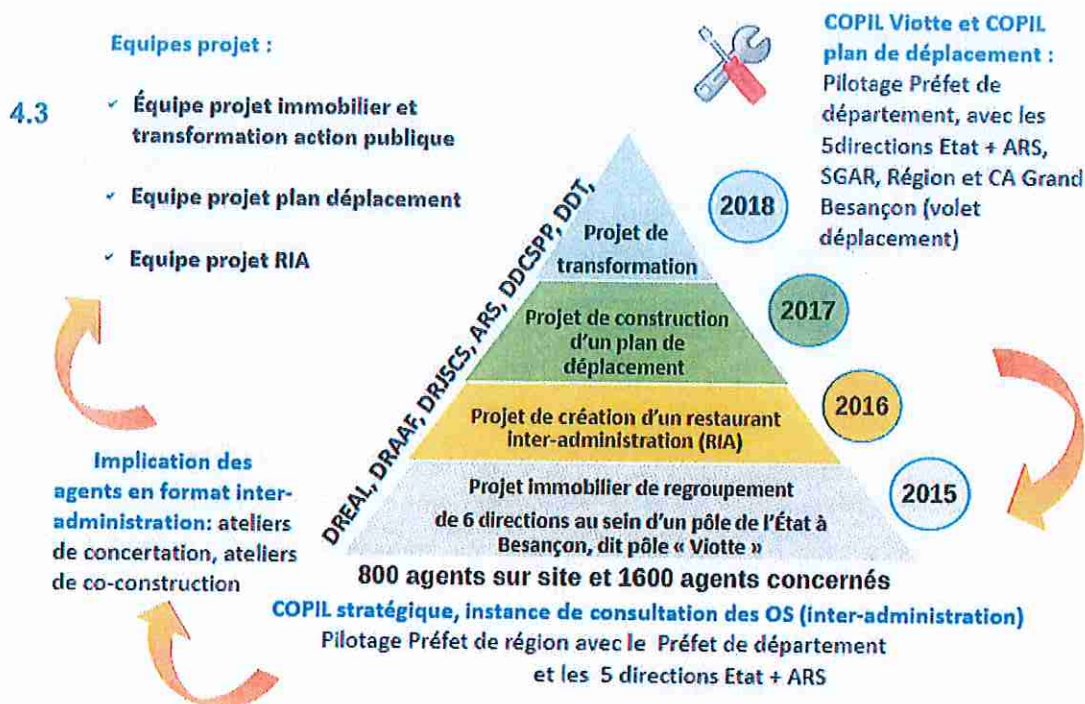
2^{ème} semestre 2019 : traduction opérationnelle des propositions des ateliers de co-construction, phase test avec usagers, déploiement des démarches simplifiées, consultations pour développement assistance numérique pour accueil personnalisé et site internet,

1^{er} semestre 2020 : développement assistance numérique pour accueil personnalisé et site internet, acquisition bornes accueil, acquisition système de guidage interne géolocalisé, cahier des charges pour le prestataire en charge de l'accueil physique, recrutement des médiateurs numériques, accompagnement des équipes d'accueil (front office (prestataire) /back office (agents Etat))

1^{er} semestre 2021 : déploiement enquête satisfaction usagers

4.2 Gouvernance du projet

Le projet est porté par le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté. Le préfet de région a confié par lettre de mission, le pilotage opérationnel du projet au préfet du Doubs (annexe 3). La charte de gouvernance du projet global Viotte (annexe 5) rappelle toute la comitologie du projet, dont le projet FTAP fait partie intégrante.



Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet est conçu selon les normes de l'Etat plateforme. Cela se traduit notamment par la prise en compte d'outils à vocation interministérielle tels que France Connect comme moyen unique d'identification et d'authentification sur le futur portail d'accueil et d'orientation des usagers et des citoyens.

La promotion des démarches simplifiées et la volonté de proposer des services et des réponses fonctionnelles déconnectées des organisations actuelles ou futures, par principe fluctuantes, s'inscrit également dans cette démarche.

L'implication des 6 structures concernées sur leur périmètre départemental et régional et de leurs ministères de rattachement imposera de développer des interfaces opérationnelles (annuaires, ressources, télécommunications...) dont la réutilisation potentielle sera au cœur des préoccupations du projet.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs, ainsi que tout risque ou difficulté identifié dans la réalisation du projet,

sont communiqués à échéance trimestrielle à la direction interministérielle de la transformation publique ainsi qu'à la direction du budget. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1 Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP, par nature de dépense (en précisant les titres pour l'État) en € et en % du budget global
- Respect du calendrier et des enveloppes allouées à chacune des tranches
- Nombre d'ateliers de co-construction organisés (cible : 3 ateliers de co-construction et 3 réunions par ateliers), 1 séminaire de restitution des 3 ateliers de co-construction, nombre de réunions de l'équipe projet, du comité de pilotage opérationnel, du comité de pilotage stratégique, de l'instance régionale de consultation des organisations syndicales (voir cibles dans la charte de gouvernance en annexe 5).

5.2 Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultats permettent d'évaluer la réalisation des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses
- Réduction de la charge de travail des processus agents impactés par le projet de transformation dans son axe 3 « modernisation de la relation Etat/usagers » en comparaison avec la charge de travail des processus actuels. Cible à - 25 % des ETP des assistants de services métiers (34 services métiers au total, soit 9 ETP à redéployer dès septembre 2020).
- Evolution du taux de démarches simplifiées (cible à 40 % de démarches dématérialisées dès janvier 2020 (par rapport à la totalité des démarches usagers gérées par les 5 directions de l'Etat et l'ARS) que ce soit via l'outil « démarches simplifiées » ou d'autres plateforme de dématérialisation existantes ou en cours de déploiement).
- Evolution du taux de réduction des dépenses de fonctionnement (cible à -20 %, hors masse salariale et à -38 % d'ETP sur les missions supports, hors encadrement, dès 2021, à redéployer dès septembre 2020)
- Evolution du taux d'équipement en visioconférences (cible à 100%, dès septembre 2020)
- Evolution du taux d'équipement en « package mobilité » (cible à 40 %, dès 2021 avec déploiement partiel dès 2019 (13,33 % en 2019, 13,33 % en 2020 et 13,33 % en 2021))

- Evolution du taux de satisfaction du service rendu (sondage en 2019 et cible à définir ensuite pour 2021)
- Evolution du taux de satisfaction des conditions de travail des agents (sondage en 2019 et cible à définir ensuite pour 2021)

Ces indicateurs pourront être ajustés si besoin, par avenant, y compris pour affiner les cibles des indicateurs.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Le versement des crédits du FTAP s'effectue par tranche.

Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement (2019) où cette convention constitue une décision de financement¹. À partir de l'année 2020, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, a minima au 1^{er} trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet et du suivi des indicateurs.

Les crédits sont ensuite mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. Pour l'exécution des dépenses, la consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

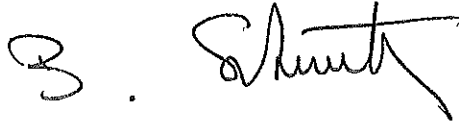
Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant en cas de modification de ses modalités d'exécution à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la direction du Budget.

En particulier, toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

¹ Au titre de l'année 2019, les crédits seront mis à disposition à compter de la conclusion du présent contrat.

26 MARS 2019

Le préfet de région

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Schmeltz'.

Bernard SCHMELTZ

Le délégué interministériel à la transformation publique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Cazenave'.

Thomas CAZENAVE

La directrice du budget

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Verdier'.

Amélie VERDIER

ANNEXE 1 RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

ANNEXE 2 RELATIVE AUX FINANCEMENTS DU PROJET ET AUX ECONOMIES PREVISIONNELLES GENEREES PAR LE PROJET

ANNEXE 3 RELATIVE AU DETAIL DU CO-FINANCEMENT DU PROJET

ANNEXE 4 RELATIVE A LA LETTRE DE MISSION DU PREFET DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE AU PREFET DU DOUBS

ANNEXE 5 RELATIVE A LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PROJET GLOBAL DU POLE DE L'ETAT dit « VIOTTE » A BESANCON

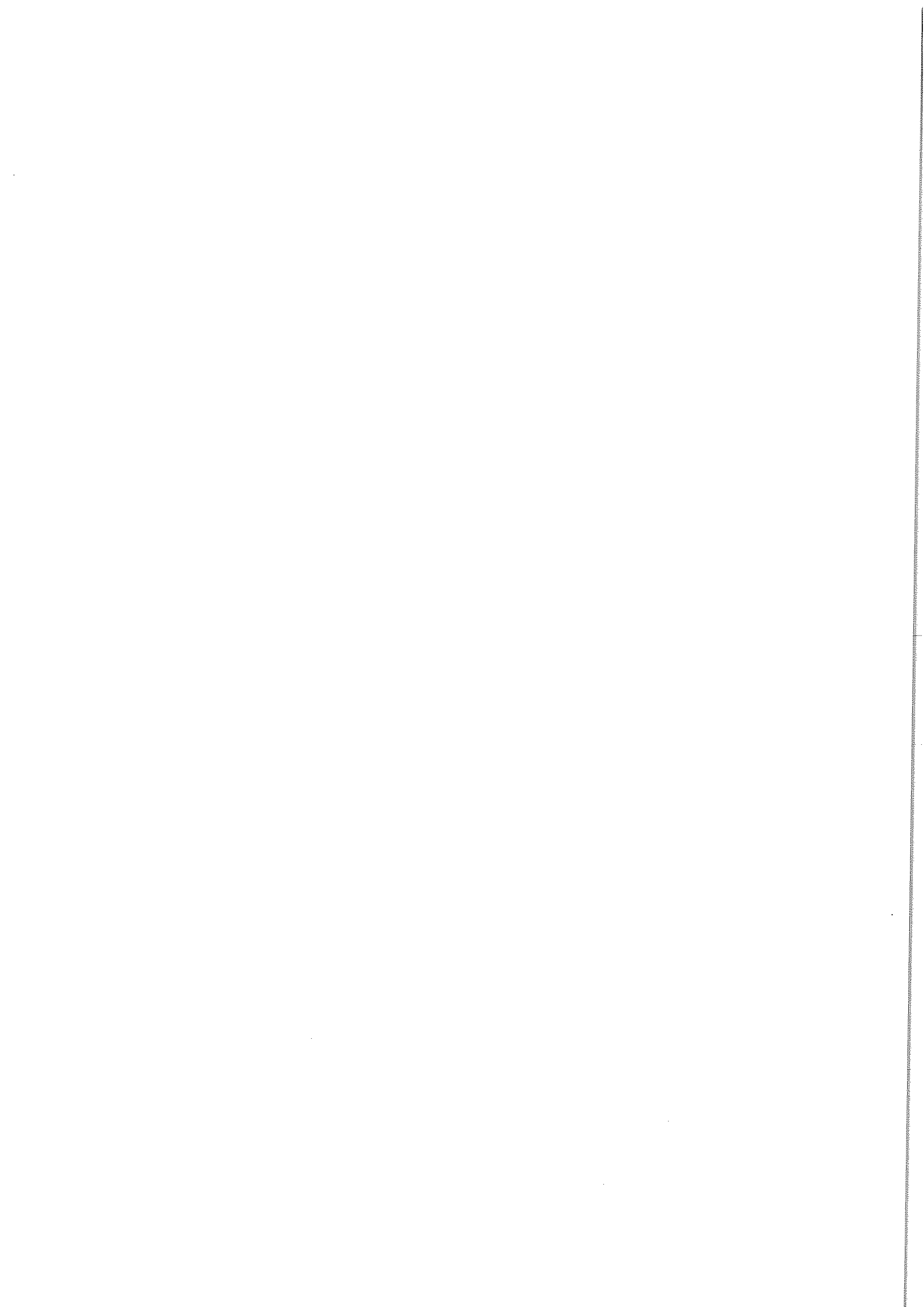
ANNEXE 1 RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-DD25 (UO PREF DOUBS)

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

XCode Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
034901012001	Préf BFC - Pôle de l'Etat - Dép SIC	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349



I - Coût du projet

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2	82 900	82 900	154 300	154 300	154 300	154 300	0	0	0	0
	T3	20 000	20 000	218 523	52 500	92 500	147 841	0	55 341	0	55 341
	T6	0	0	528 105	158 400	188 400	558 105	158 400	158 400	0	0
	total axe 1	102 900	102 900	900 928	365 200	435 200	860 246	158 400	213 741	0	55 341
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2	119 800	119 800	119 800	119 800	119 800	119 800	0	0	0	0
	T3	0	0	50 000	40 000	45 000	55 000	0	0	0	0
	T6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	total axe 2	119 800	119 800	169 800	159 800	164 800	174 800	0	0	0	0
Axe 3 : Moderniser le service rendu aux usagers	T2	119 800	119 800	119 800	119 800	158 200	158 200	76 800	76 800	0	0
	T3	0	0	0	0	217 500	172 500	0	22 500	0	22 500
	T6	0	0	0	0	72 500	72 500	0	0	0	0
	total axe 3	119 800	119 800	119 800	119 800	448 200	403 200	76 800	99 300	0	22 500
Coût total		342 500	342 500	1 190 528	644 800	1 048 200	1 438 246	235 200	313 041	0	77 841

II - Financement du projet

Mission/type de crédits	Programme budgétaire	budgétaire porteuse de	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Financement budgets 5 directions hors ARS (217, 215, 206, 307, 124, 333)	217,215,124, 206, 307,333		265 550	265 550	265 550	265 550	265 550	265 550				
	123		76 950	76 950	56 950	56 950	56 950	56 950				
	Financement Budget ARS		349		868 028	322 300	725 700	1 100 746	235 200	320 541	0	55 341
Co-financement FIAP	217,215,124, 206, 307,333		342 500	342 500	322 500	322 500	322 500	322 500				
	Total		342 500	342 500	1 190 528	644 800	1 048 200	1 423 246	235 200	320 541	0	55 341

III - Détail des dépenses financées par le fonds

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2	0	0	71 400	71 400	71 400	71 400	0	0	0	0
	T3	0	0	218 523	52 500	92 500	147 841	0	55 341	0	55 341
	T6	0	0	528 105	158 400	188 400	558 105	158 400	158 400	0	0
	total axe 1	0	0	818 028	282 300	352 300	777 346	158 400	213 741	0	55 341
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T3	0	0	50 000	40 000	45 000	55 000	0	0	0	0
	T6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	total axe 2	0	0	50 000	40 000	45 000	55 000	0	0	0	0
Axe 3 : Moderniser le service rendu aux usagers	T2	0	0	0	0	38 400	38 400	76 800	76 800	0	0
	T3	0	0	0	0	217 500	172 500	0	22 500	0	22 500
	T6	0	0	0	0	72 500	57 500	0	7 500	0	7 500
	total axe 3	0	0	0	0	328 400	268 400	76 800	106 800	0	30 000
Total financement FIAP		0	0	868 028	322 300	725 700	1 100 746	235 200	320 541	0	85 341

IV - Economies prévisionnelles liées au projet

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	budgétaire porteuse de	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T3		0	0	118 507	7 500	82 500	119 502	150 000	187 002	150 000	187 002
	T6		0	0	185 012	0	0	185 012	0	0	0	0
	total axe 1		0	0	303 518	7 500	82 500	304 514	150 000	187 002	150 000	187 002
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2		0	0	0	0	75 508	75 508	398 225	398 225	398 225	398 225
	T3		0	0	0	0	29 198	29 198	87 593	87 593	87 593	87 593
	T6		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	total axe 2		0	0	0	0	104 706	104 706	485 818	485 818	485 818	485 818

Cumul 2018-2022		AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2	391 500	391 500
	T3	331 023	331 023
	T6	874 905	874 905
	total axe 1	1 597 428	1 597 428
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2	359 400	359 400
	T3	95 000	95 000
	T6	0	0
	total axe 2	454 400	454 400
Axe 3 : Moderniser le service rendu aux usagers	T2	474 600	474 600
	T3	217 500	217 500
	T6	72 500	72 500
	total axe 3	764 600	764 600
Coût total		2 816 428	2 816 428

Cumul 2018-2022		AE	CP
Financement budgets 5 directions hors ARS (217, 215, 206, 307, 124, 333)	217,215,124, 206, 307,333	796 650	796 650
	123	190 850	190 850
	Financement Budget ARS	1 828 928	1 798 928
	Financement FTAP	987 500	987 500
Co-financement FIAP		2 816 428	2 786 428

Cumul 2018-2022		AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2	142 800	142 800
	T3	311 023	311 023
	T6	874 905	874 905
	total axe 1	1 328 728	1 328 728
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2	0	0
	T3	95 000	95 000
	T6	0	0
	total axe 2	95 000	95 000
Axe 3 : Moderniser le service rendu aux usagers	T2	115 200	115 200
	T3	217 500	217 500
	T6	72 500	72 500
	total axe 3	405 200	405 200
Total financement FIAP		1 828 928	1 828 928

Cumul 2018-2022		AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	T2	0	0
	T3	501 007	501 006
	T6	185 012	185 012
	total axe 1	686 018	686 018
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	T2	871 958	871 958
	T3	204 383	204 383
	T6	0	0
	total axe 2	1 076 341	1 076 341

1 - Coût du projet

[illegible]

II - Financement du projet

Mission/type de crédits		Programme budgétaire	Action/Tipe budgétaire porteur de la dépense		2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail														
Financement budgets 5 directions hors ARS (217, 215, 124, 206, 307, 333)			53 156	53 156	53 156	53 156	53 156	53 156						
Financement Budget ARS			123		49 750	49 750	29 750	29 750	29 750	29 750				
Co-financement FTAP			349		107 900	107 900	282 300	777 346	158 400	213 742				
Total sous-projet 1			217-215, 307-333		205 800	205 800	382 206	800 246	158 400	213 742				
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports														
Financement budgets 5 directions hors ARS (217, 215,124, 206, 307, 333)			106 200	106 200	106 200	106 200	106 200	106 200						
Financement Budget ARS			123		13 600	13 600	13 600	13 600	13 600					
Co-financement FTAP			349		217-215,124, 206, 307-333	50 000	45 000	55 000						
Total sous-projet 2			217-215, 124, 206, 307-333		119 800	119 800	119 800	119 800	119 800	119 800				
Axe 3 : Moderniser le service rendu aux usagers														
Financement budgets 5 directions hors ARS (217, 215, 124,106, 124 , 307, 333)			106 200	106 200	106 200	106 200	106 200	106 200						
Financement Budget ARS			123		13 600	13 600	13 600	13 600	13 600					
Co-financement FTAP			349		119 800	119 800	119 800	119 800	119 800	119 800				
Total 3 sous-projets			217-215,124, 206, 307-333		239 600	239 600	239 600	239 600	239 600	239 600				
Total 3 sous-projets														

III - Détail des dépenses financées par le fonds

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Méthodologie de calcul	2018		2019		2020		2021		2022	
			A/E	CP	A/E	CP	A/E	CP	A/E	CP	A/E	CP
An 1 : Moderniser l'environnement de travail												
Acquisition routeur et cœur de réseau	T6	solo acquisition 60 000€			60 000			60 000				
Maintenance routeur et cœur de réseau	F3	20% du coût d'acquisition pendant 3 ans 3ans										
Acquisition automcom/téléphone sur IP	T6	Solo d'acquisition 216 705€			216 705			216 705				
Maintenance automcom/téléphone sur IP	F3	20% du coût d'acquisition pendant 3 ans 3ans										
Prestation / expertise nécessaire au déploiement des systèmes.	F3	Estimation de 35 jours de profil expert (1,5€/j) en 2020. Dépenses en 2018 :20k prestation Bearingpoint analyse de l'existant et plan de convergence (pris en charge par ANS)										
					52 500			52 500				

[illegible]

Comitè 2018-2022	
AE	CP
159.450	159.450
109.50	109.250
1.328.728	1.329.728
268.700	268.700
1.597.428	1.597.428
G	G
318.600	318.600
40.800	40.800
95.000	95.000
359.400	359.400
454.400	454.400
G	G
318.600	318.600
40.800	40.800
405.200	405.200
359.400	359.400
764.600	764.600
2.316.620	2.316.620

Cumul 2015-2022	
A.E.	C.P.
60 000	60 000
216 705	216 705
105 000	105 000

[illegible]

IV - Economies prévisionnelles liées au projet

Nature de dépenses		Méthodologie de calcul	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail												
Acquisition routeur et cœur de réseau	T6	Economies réalisées en mutualisant l'achat d'une solution globale au lieu de 4 solutions (4 RSI) différenciées (cf tableau et V)			120 000		120 000					
Maintenance routeur et cœur de réseau	T6	Economies réalisées en mutualisant l'achat d'une solution globale au lieu de 4 solutions (4 RSI) différenciées (cf tableau et V)			72 000		24 000		24 000			24 000
Acquisition autocom/téléphonie sur IP	T6	Economies réalisées en mutualisant l'achat d'une solution globale au lieu de 4 solutions (4 RSI) différenciées (cf tableau et V)			65 012		65 012		0		0	0
Maintenance autocom/téléphonie sur IP	T3	Economies réalisées en mutualisant l'achat d'une solution globale au lieu de 4 solutions (4 RSI) différenciées (cf tableau et V)			39 007		13 002		13 002			13 002
Prestation / expertise	T3	Economies réalisées en mutualisant l'achat d'une solution globale au lieu de 4 solutions (4 RSI) différenciées (cf tableau et V)			7 500		7 500		7 500			0
Gain de coût de communication inter-sites gratuit sur IP	T3	Un gain de 50% des frais de communication annuel est attendu (source : constat pour le passage en TOIP de l'Als en 2016 avec une base AIS de 150k de frais de communication pour 400 agents puis extrapolation pour les 800 agents)					75 000		150 000		150 000	150 000
Total axe 1			0	0	303 518	7 500	22 500	304 514	150 000	187 002	150 000	187 002
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions support												
Gain ETP en raison de la mutualisation des fonctions support (mise en place du CSP)	T2	15 ETP sauvés sur les fonctions support. Dimensionnement du CSP proposé à 3 ETP soit une économie de 6 ETP (1 B et 5 C) soit total employeur à 56 100 euros pour 1 ETP cat B et 41 500 euros pour 1 ETP catégorie C					75 508		268 600		268 600	268 600
Gain coût de gestion agents en raison de la mutualisation des fonctions support (mise en place du CSP)	T3	coût de fonctionnement d'un ETP estimé à 2 460 euros (an (fonctés SGAR) 6 Ets Economisés					4 920		14 760		14 760	14 760
Gain coût parc véhicules en raison de la mutualisation (mise en place CSP)	T3	la mutualisation permettra à minima de rationaliser le parc véhicule total des 6 départements (114 véhicules) de 3 600 à 111 véhicules. Coût de possession voiture estimé à 17 200 € par véhicule et 56 544 € par département					10 756		32 267		32 267	32 267
Gain coût maintenance multitechnique en raison de la mutualisation (mise en place CSP)	T3	la mutualisation permettra d'abandonner les contrats de prestation de maintenance multi-technique (base état des lieux effectués)					6 593		19 778		19 778	19 778
Gain coût courrier en raison de la mutualisation (mise en place CSP)	T3	la mutualisation permettra d'abandonner les contrats de remise et collecte du courrier et prestation liée à l'affranchissement (process courrier géré intégralement au sein du CSP)					6 929		20 788		20 788	20 788
Gain ETP si mutualisation gestion concourgers vélo conférence	T2	gain de 1 ETP à 3000€/an 70% charges patronales, si mutualisation de la coudergère pour 3000€							51 000		51 000	51 000
Gain ETP si mutualisation Action sociale et assistante sociale dédiée pour le pôle Etat	T2	Si assistante sociale dédiée au pôle de l'état, estimation d'un gain de 0,25 ETP en raison de l'absence de déplacements professionnels et donc d'un gain important en temps de travail. Gain calculé sur une base de 45K€ brut par an 70% charges patronales					19 125		19 125		19 125	19 125
Gain ETP si mutualisation de la gestion opérationnelle du budget (hors AIS)	T2	Si mutualisation gestion opérationnelle du budget, gain pour 5 administrations(hors AIS) estimé à 1 ETP gestionnaire administratif (55K brut/an 70% charges patronales)					59 500		59 500		59 500	59 500
Total axe 2					0		314 706		485 816		485 816	485 816
Axe 3 : Modernisation des services dédiés aux usagers												
Gain ETP en raison du déploiement d'une assistance numérique pour l'accueil personnalisé	T2	Gain en ETP pour les assistants des services médias. 34 services médias au total pour les 6 départements (soit 100 agents) et 100 temps de travail / soit 9 ETP économisés, base à 30K euro / ETP + 70% charges patronales)					108 375		433 500		433 500	433 500
Total axe 3					0		108 375		108 375		433 500	433 500
Coût total à mutualiser			0	0	303 518	7 500	225 581	1 069 318	1 069 318	1 069 318	1 069 318	1 069 318

V - Pour mémoire - dépenses budgétaires sans réalisation du projet

Sans la réalisation du projet de transformation, des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition de nouveaux matériels pour la construction de l'architecture des systèmes d'information spécifiques à chaque RSI (4), ainsi qu'à des frais d'expertise devront être opérés. Cela concerne l'achat et ces dépenses ont fait l'objet d'une demande de crédit exceptionnelle auprès de la DSAF, pour l'année 2013, 3 ans après le début du projet de transformation. Il n'y aura pas de dépenses publiques les mutualisations ne seront pas opérées, de même que les dépenses liées au démantèlement et à l'achat de mobilier qui sont liées au projet Immobilier et non au projet de transformation (ne relève d'aucun des 3 axes) car ces dépenses sont liées à la réalisation du projet Immobilier et non au projet de transformation (ne relève d'aucun des 3 axes).

Catégorie de dépenses	Nature de dépenses	Méthodologie de calcul									
		2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Année 1 : Moderniser l'environnement de travail											
16	Acquisition routier et cœur de réseau			180 000							
17	Maintenance routier et cœur de réseau			210 000							
18	Acquisition équipements de bureau			200 000							
19	Maintenance équipements de bureau			200 000							
20	Acquisition équipements de bureau			200 000							
21	Maintenance équipements de bureau			200 000							
22	Acquisition équipements de bureau			200 000							
23	Maintenance équipements de bureau			200 000							
24	Acquisition équipements de bureau			200 000							
25	Maintenance équipements de bureau			200 000							
26	Acquisition équipements de bureau			200 000							
27	Maintenance équipements de bureau			200 000							
28	Acquisition équipements de bureau			200 000							
29	Maintenance équipements de bureau			200 000							
30	Acquisition équipements de bureau			200 000							
31	Maintenance équipements de bureau			200 000							
32	Acquisition équipements de bureau			200 000							
33	Maintenance équipements de bureau			200 000							
34	Acquisition équipements de bureau			200 000							
35	Maintenance équipements de bureau			200 000							
36	Acquisition équipements de bureau			200 000							
37	Maintenance équipements de bureau			200 000							
38	Acquisition équipements de bureau			200 000							
39	Maintenance équipements de bureau			200 000							
40	Acquisition équipements de bureau			200 000							
41	Maintenance équipements de bureau			200 000							
42	Acquisition équipements de bureau			200 000							
43	Maintenance équipements de bureau			200 000							
44	Acquisition équipements de bureau			200 000							
45	Maintenance équipements de bureau			200 000							
46	Acquisition équipements de bureau			200 000							
47	Maintenance équipements de bureau			200 000							
48	Acquisition équipements de bureau			200 000							
49	Maintenance équipements de bureau			200 000							
50	Acquisition équipements de bureau			200 000							
51	Maintenance équipements de bureau			200 000							
52	Acquisition équipements de bureau			200 000							
53	Maintenance équipements de bureau			200 000							
54	Acquisition équipements de bureau			200 000							
55	Maintenance équipements de bureau			200 000							
56	Acquisition équipements de bureau			200 000							
57	Maintenance équipements de bureau			200 000							
58	Acquisition équipements de bureau			200 000							
59	Maintenance équipements de bureau			200 000							
60	Acquisition équipements de bureau			200 000							
61	Maintenance équipements de bureau			200 000							
62	Acquisition équipements de bureau			200 000							
63	Maintenance équipements de bureau			200 000							
64	Acquisition équipements de bureau			200 000							
65	Maintenance équipements de bureau			200 000							
66	Acquisition équipements de bureau			200 000							
67	Maintenance équipements de bureau			200 000							
68	Acquisition équipements de bureau			200 000							

Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté

Dépenses, sources de financement et économies générées avec la mise en place du projet de transformation et la participation du fonds pour la transformation de l'action publique

	Dépenses	Fonds propres	Demande de financement FTAP	Economies générées	Méthode de calcul des économies
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	1 597 428	268 700	1 328 728	686 018	Voir dans « fiche projet détaillée »
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	454 400	359 400	95 000	1 076 341	
Axe 3 : Modernisation du service rendu aux usagers	764 600	359 400	405 200	975 375	
TOTAL	2 816 428	987 500	1 828 928	2 737 735	

Le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté

Dépenses, sources de financement et économies générées avec la mise en place du projet de transformation et la participation du fonds pour la transformation de l'action publique

	Dépenses	Fonds propres	Demande de financement FTAP	Economies générées
Axe 1 : Moderniser l'environnement de travail	1 597 428	0	1 328 728	686 018
Axe 2 : Moderniser la gestion des fonctions supports	454 400	0	95 000	1 076 341
Axe 3 : Modernisation du service rendu aux usagers	764 600	0	405 200	975 375
TOTAL	2 816 428	0	1 828 928	2 737 735

Co-financement du dossier FTAP « le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté »						
	Objet du cofinancement FTAP	nombre ETP 2018	nombre ETP 2019	nombre ETP 2020	montant concerné (2018+2019 + 2020)	programme ministériel concerné
Axe 1	Valorisation temps travail Equipe RSI ARS+ prestation bearing point 2018 mutualisation SI	0,5	0,5	0,5	109 250	123
	Valorisation temps travail Equipe RSI SIDSIC (pour DRJSCS, DDT, DDCSPP)	0,2	0,2	0,2	36 750	333
	Valorisation temps travail Equipe RSI DRAAF	0,2	0,2	0,2	36 750	215
	Valorisation temps travail Equipe RSI DREAL	0,2	0,2	0,2	36 750	217
	Valorisation temps de travail Directrice de projet	0,2	0,2	0,2	49 200	307
Total axe 1		1,3	1,3	1,3	268 700	123,333,215,217,307
Axe 2	Valorisation temps de travail SG ARS	0,1	0,1	0,1	40 800	123
	Valorisation temps de travail SG DREAL+SG DDT	0,2	0,2	0,2	81 600	217
	Valorisation temps de travail SG DRAAF	0,1	0,1	0,1	40 800	215
	Valorisation temps de travail SG DRJSCS	0,1	0,1	0,1	40 800	124
	Valorisation temps de travail SG DDCSPP	0,1	0,1	0,1	40 800	206
	Valorisation temps de travail SGAR Adjoint	0,1	0,1	0,1	40 800	333
Axe 3	Valorisation temps de travail Directrice de projet	0,3	0,3	0,3	73 800	307
		1	1	1	359 400	123,217,215,124,206,333,307
	Valorisation temps de travail SG ARS	0,1	0,1	0,1	40 800	123
	Valorisation temps de travail SG DREAL+SG DDT	0,2	0,2	0,2	81 600	217
	Valorisation temps de travail SG DRAAF	0,1	0,1	0,1	40 800	215
Axe 3	Valorisation temps de travail SG DRJSCS	0,1	0,1	0,1	40 800	124
	Valorisation temps de travail SG DDCSPP	0,1	0,1	0,1	40 800	206
	Valorisation temps de travail SGAR Adjoint	0,1	0,1	0,1	40 800	333
	Valorisation temps de travail Directrice de projet	0,3	0,3	0,3	73 800	307
Total axe 3		1	1	1	359 400	123,217,215,124,206,333,307
Total 3 axes		3,3	3,3	3,3	987 500	123,217,215,124,206,333,307

20 000 euros
prestation
« bearing point » +
89 250 euros
temps travail
équipe SI ARS



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Dijon, le

08 JAN. 2019

Monsieur le Préfet,

L'engagement fort de la préfecture du Doubs depuis 2015 a permis de donner vie au projet ambitieux de regroupement de cinq directions (DDT, DDCSPP, DRDJSCS, DRAAF, DREAL) ainsi que l'ARS, soit 800 agents au total, sur un site unique, à Besançon, dit site « Viotte ». Le préambule de la Charte de gouvernance du projet Viotte rappelle le contexte général, et les objectifs poursuivis : rationalisation immobilière, actions de mutualisations et d'efficacité budgétaire, meilleur accueil des usagers, gains d'efficacité dans les interactions entre services, localisation près de la gare permettant de promouvoir la mobilité durable.

Ce chantier complexe est en cours. Et le soutien obtenu du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique nous incite à porter encore davantage notre effort dans des actions innovantes. Ce futur pôle de l'État apparaît comme un vecteur privilégié de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté et peut constituer un « laboratoire expérimental » pour les instances nationales.

Je vous confie la responsabilité de présider le **Copil opérationnel Viotte**, tel que défini dans la Charte de Gouvernance, avec pour mission de piloter les travaux et de préparer les décisions, les arbitrages et la communication, qui seront validés sous ma présidence en Copil stratégique régional, pour les chantiers suivants :

- projet immobilier, dont processus et logistique d'installation des services
- aménagement du RIA,
- élaboration et suivi du plan de déplacement,
- projet de transformation de l'action publique, dont mutualisations et innovations numériques.

Concernant plus particulièrement le dossier FTAP, je rappelle que la modernisation de l'État au sein de ce futur pôle irriguera une communauté de travail de 1 600 agents (totalité des sites des six directions). Ainsi, la cohérence du projet devra garantir l'efficacité du fonctionnement global de chacune des directions régionales eu égard à leur organisation en bi-sites ainsi que la réalisation des missions dévolues par les ministères techniques à leurs services déconcentrés.

La mise en œuvre opérationnelle du projet Viotte qui vous est confiée doit permettre notamment de concrétiser les actions prévues au sein des 3 axes du projet FTAP :

.../...

Monsieur Joël MATHURIN
Préfet du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX

✓ **amélioration des conditions de travail des agents** : la modernisation de l'environnement de travail des agents consiste à mettre en place un cadre de travail agile et fonctionnel en construisant une architecture des systèmes d'information mutualisée et innovante, et à doter les agents d'outils de travail modernes et adaptés aux enjeux portés en matière d'État exemplaire. Vous vous appuyerez sur l'ARS, administration référente.

✓ **optimisation de la gestion mutualisée des fonctions supports** : les mutualisations pourront prendre la forme d'un centre de service partagé (CSP). Vous vous appuyerez sur l'équipe projet constituée de la directrice de projet Viotte, des secrétaires généraux des six directions, du SGAR adjoint et du directeur de plateforme régionale des achats. A compter du second semestre 2019, cette équipe projet sera renforcée par le recrutement d'un préfigurateur du CSP - équipe mutualisée logistique/services supports (centre de services partagés) avec des agents mis à disposition de la part des 6 services concernés. Ce CSP, centre de coûts spécifique, sera à terme rattaché administrativement et budgétairement à la DREAL, mais le préfigurateur sera placé sous votre autorité jusqu'à l'installation en septembre 2020 et à sa mise à disposition auprès de la DREAL (sans préjuger des conséquences du rapprochement en 2020 entre les programmes 333 et 307).

✓ **modernisation de la relation Etat/usager** : la présence sur un site unique de six directions est propice à la constitution de pôles métiers fonctionnels et mutualisés, en travaillant à une implantation physique pertinente des services métiers des différentes directions agissant sur des sujets communs. Cela concerne par exemple les domaines du logement ou de l'environnement, et permettra d'apporter des réponses de l'État en mode projet et d'optimiser le parcours de l'utilisateur. Le maintien prioritaire des liens entre les services de chaque direction devra néanmoins être garanti. La modernisation du service rendu aux usagers pourra également avoir lieu par la conception d'une approche innovante de l'accueil des usagers en utilisant les dernières technologies en matière d'intelligence artificielle. Vous vous appuyerez également sur l'équipe projet évoquée pour l'axe 2.

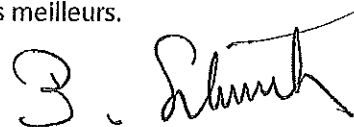
Pour l'ensemble du projet Viotte, vous aurez la mission :

- de mobiliser des prestataires spécialisés, afin de vous apporter une aide méthodologique en termes d'ordonnancement de tous les sous-projets et pour la co-construction de l'ensemble des nouveaux process avec la future communauté de travail réunie.
- de préparer les comités de suivi du dossier FTAP qui seront mis en œuvre avec les instances nationales.
- d'assurer le suivi financier des crédits qui seront délégués par les instances nationales pour la mise en œuvre du projet de transformation, ainsi que le suivi financier des crédits exceptionnels mis en place par la DSAF pour l'installation dans le bâtiment et par la DGAFFP pour l'équipement du RIA
- de préparer les différents outils de communication cités dans la Charte de Gouvernance.

Vous vous attacherez, dans une approche globale, à que soient bien pris en compte par l'ensemble de vos interlocuteurs les impacts de chaque action (impact RH, lisibilité vis à vis des partenaires, maintien des chaînes prioritaires de portage des politiques publiques ministérielles). Vous veillerez également à mener le projet Viotte de manière qu'il puisse s'adapter à toutes évolutions organisationnelles des cinq directions de l'État et de l'ARS.

En plus de la préparation des Copil stratégiques régionaux, vous me rendrez compte régulièrement du déroulement de votre mission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard SCHMELTZ



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dijon, le 21.01.19

Charte de la gouvernance collégiale du projet Besançon-Viotte

Cette charte a été débattue et adoptée à l'unanimité par les membres du COPIL stratégique Viotte du 20 décembre 2018.

I. Préambule

Le projet immobilier de regroupement de cinq directions (DDT, DDCSPP, DRDJSCS, DRAAF, DREAL) ainsi que l'ARS, soit 800 agents au total, sur un site unique construit à Besançon, dit site « Viotte », a été validé en janvier 2015 par les services du Premier Ministre, au vu de la rationalisation immobilière opérée, des nombreuses pistes de mutualisations, un meilleur accueil des usagers, des gains d'efficacité indéniables dans les interactions entre les services et de la localisation du pôle de l'État permettant de promouvoir de façon exemplaire la mobilité durable. Plus largement, l'exemplarité de l'État au regard du développement durable sera recherchée quant au fonctionnement de ce pôle de l'État.

En lien avec ceux de la DDFIP, le processus de négociation avec les propriétaires a été mené afin d'aboutir à la signature du bail en état futur d'achèvement le 20 avril 2017, réitéré le 6 mars 2018 (après la levée des clauses suspensives). La date contractuelle de livraisons des locaux est fixée au 26 septembre 2020.

En septembre 2017, la démarche d'élaboration d'un plan de déplacement inter-administration avec les opérateurs de la mobilité (Grand Besançon, Ville de Besançon et Région) a été lancée. La préfecture du Doubs assure également la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du futur restaurant inter administration.

Ce futur pôle de l'État apparaît comme un vecteur privilégié de la modernisation de l'État en région Bourgogne Franche-Comté et peut constituer un « laboratoire expérimental » pour les instances nationales. En ce sens, le préfet de région a déposé, le 20 septembre dernier, une demande de crédits à hauteur de 1,8 millions d'euros au titre du second appel à candidature du fonds de transformation de l'action publique (FTAP). Ce projet (annexe 1), intitulé « le pôle de l'État bisontin, un accélérateur de la modernisation de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté » propose d'engager une transformation de l'État au sein de ce futur pôle qui irriguera de fait une communauté de travail de 1 600 agents (totalité des sites des six directions). En ce sens, la cohérence du projet devra garantir l'efficacité du fonctionnement global de chacune des directions régionales eu égard à leur organisation en bi-site.

Ce projet a fait l'objet d'une validation des instances nationales annoncée le 12 novembre 2018 par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et le Secrétaire d'État au Numérique.

Le préfet de région porte ce projet car celui-ci concerne quatre directions régionales et en raison de sa compétence immobilière et en matière de modernisation de l'État. La mise en œuvre opérationnelle du projet Viotte est confiée au préfet du Doubs par lettre de mission, qui sera l'interlocuteur privilégié des directions concernées, en lien avec le Sgar, et qui préparera les décisions à prendre en comité régional de pilotage stratégique.

Par lettre de mission, le préfet de région et le préfet du Doubs ont confié la mission à la directrice de projet Viotte, recrutée à la préfecture du Doubs au titre de la réserve d'emploi régionale 2017, de préparer tous les chantiers liés à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Par lettres de mission du préfet de région, chaque directeur des cinq directions de l'État et de l'ARS concernés se sont vus confier certaines responsabilités (dont celles évoquées au paragraphe 4 de la présente charte).

Dans ce contexte, cette charte a pour objectif d'organiser le processus décisionnel pour la mise en œuvre globale du projet de construction du pôle de l'État dit « Viotte » à Besançon, constitué de quatre sous-projets importants liés entre eux :

- projet immobilier, dont processus et logistique d'installation des services
- aménagement d'un RIA,
- élaboration et suivi d'un plan de déplacement,
- projet de transformation de l'action publique, dont mutualisations et innovations numériques.

II. La comitologie du projet global Viotte

✓ Le COPIL stratégique VIOTTE :

- présidé par le préfet de région
- composé du préfet du Doubs, du SGAR, de la directrice de projet Viotte, des cinq directions de l'État et de l'ARS
- rend les arbitrages importants sur les 4 sous-projets immobilier, RIA, Plan de déplacement et projet de transformation de l'action publique
- prépare l'Instance de consultation des organisations syndicales (ICOS)
- pilote et met en œuvre la communication
- se réunit toutes les six semaines, si possible à l'issue du CAR

✓ Le COPIL opérationnel VIOTTE :

- présidé par le préfet du Doubs
- composé du SGAR adjoint mutualisations, de la directrice de projet Viotte, des cinq directions de l'État et de l'ARS, du directeur de la plateforme régionale des achats
- prépare les décisions concernant les 3 sous-projets immobilier, RIA et projet de transformation de l'action publique
- propose les arbitrages et le plan de communication aux OS et à tous les agents et partenaires externes au COPIL stratégique
- se réunit toutes les six semaines en amont du copil stratégique

Les documents examinés en COPIL Viotte seront adressés autant que possible 3 jours avant la réunion

✓ Le COPIL PLAN DE DEPLACEMENT INTER-ADMINISTRATION :

- présidé par le préfet du Doubs
- composé de la directrice de projet Viotte, des cinq directions de l'État et de l'ARS, du Grand Besançon, de la Ville de Besançon, de la Région, de la SNCF, de l'ADEME
- prépare les décisions concernant les étapes du sous-projet plan de déplacement
- propose les arbitrages et le plan de communication « déplacement » aux OS et tous les agents au COPIL stratégique
- se réunit 1 fois par trimestre

✓ **EQUIPE PROJET IMMOBILIER ET TRANSFORMATION ACTION PUBLIQUE**

- composée de la directrice de projet Viotte, du SGAR adjoint, des cinq directions de l'État et de l'ARS, du préfigurateur du centre de service partagé, du directeur de la plateforme régionale des achats, des prestataires spécialisés en ordonnancement des divers chantiers et en termes de méthodologie de co-construction des nouveaux process avec la communauté de travail (à recruter).
- propose la réalisation des étapes des 2 sous-projets Immobilier et projet de transformation de l'action publique
- Informe de l'avancée de ses travaux et propose les validations des étapes au COPIL opérationnel Viotte
- se réunit 1 fois par mois

✓ **EQUIPE PROJET PLAN DE DEPLACEMENT**

- composée de la directrice de projet Viotte, des cinq directions de l'État et de l'ARS, du Grand Besançon, de la Ville, de la Région, de la SNCF et de Kéolis
- propose la réalisation des étapes du sous-projet plan de déplacement
- Informe de l'avancée de ses travaux et propose les validations des étapes au COPIL Plan de déplacement
- se réunit tous les 2 mois

✓ **EQUIPE PROJET AMENAGEMENT D'UN RIA**

- composée de la directrice de projet Viotte, du directeur de la PFRA (SGAR), de la conseillère à l'action sociale et à l'environnement professionnel de la PFRH (SGAR), de la DREAL (administration coordinatrice du RIA), de la Présidente de l'association de gestion du RIA (AGRIA Viotte)
- propose la réalisation des étapes du sous-projet RIA
- Informe de l'avancée de ses travaux et propose les validations des étapes au COPIL opérationnel Viotte
- se réunit en fonction du calendrier de travail (consultation des entreprises, démarrage des travaux, suivi des travaux)

✓ **GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES**

Des groupes de travail sont par ailleurs constitués pour la préparation des réunions des équipes projet.

Pour mémoire, chaque direction s'est positionnée au cours d'une réunion en préfecture de Région, en date du 15 janvier 2018, en tant qu'administration référente, afin de faciliter le travail de la directrice de projet et d'investir chaque direction d'un sujet particulier. Ainsi, Jusqu'à l'entrée dans les lieux en 2020 :

- l'ARS est administration référente pour les systèmes d'information
- la DDCSPP25 et la DRDJSCS sont administrations référentes pour l'accueil
- la DDT25 est administration référente pour la logistique
- la DRAAF est administration référente pour l'hygiène et la sécurité
- la DREAL est administration référente pour la gestion du parc véhicule, ainsi que pour le plan de déplacement

III. La communication du projet global Viotte

La communication et consultation autour du projet global Viotte est effectuée sous plusieurs formats :

- **ICOS (Instance de concertation des OS)**
- présidée par le préfet de région

- composée du préfet de département, du SGAR, de la directrice de projet, des cinq directions de l'État et de l'ARS, des OS représentatives au comité technique de toutes les directions et en limitant la participation à un représentant par obédience/ direction.

- se réunit 1 fois par semestre

Au-delà de l'ICOS, il conviendra de prévoir une consultation pour avis des Instances CT et CHSCT de chaque service ou direction concerné sur les sujets nécessitant cette consultation. Les directeurs restent responsables de la communication sur Viotte dans leurs structures dans le cadre des Instances.

- les comptes-rendus de COPII

- Les lettres d'information Viotte destinées à l'ensemble de la communauté de travail et des partenaires

- Les présentations en assemblée générale, CT, CHSCT, autres réunions, à la demande des directions auprès de la directrice de projet

- Communication spécifique (exemples ateliers de concertation sur les déplacements, enquête en ligne pour la constitution de l'association de gestion du RIA)

- Mise en place d'un outil numérique de communication dédié à Viotte permettant une expression des six communautés de travail concernées (intranet dédié)

IV. Nos engagements pour la mise en œuvre du projet global Viotte

Les signataires de la présente charte de gouvernance collégiale Viotte s'engagent à apporter leur aide pour concrétiser la réalisation des quatre sous-projets constitutifs du projet global de construction du pôle de l'État Viotte :

- ✓ projet immobilier, dont processus et logistique d'installation des services
- ✓ aménagement d'un RIA,
- ✓ élaboration et suivi d'un plan de déplacement,
- ✓ projet de transformation de l'action publique, dont mutualisations et innovations numériques.

Chaque signataire de la présente charte de gouvernance s'engage à avoir une implication à la hauteur des ambitions de ce projet, à porter attention aux actions à mener en faveur de la nécessaire exemplarité de l'État, notamment au regard du développement durable et en matière de santé au travail, à préparer et anticiper au mieux l'installation dans les nouveaux locaux, et à porter ce chantier majeur de transformation de l'action publique auprès de leurs communautés de travail respectives.

Un Conseil de site et son règlement seront substitués à la présente charte de gouvernance du projet Viotte dès l'installation de l'ensemble des services sur le site.

Le Préfet de région

Le Préfet du Doubs

Le DREAL

Le DG de l'ARS

Le DRAAF

Le DRDJSCS

Le DDT25

La DDCSPP25

Patrice RICHARD

Annie TOUROLLE